



La ville de Sannois labellisée 100% EAC

Engagée depuis de nombreuses années dans l'éducation artistique et culturelle avec la mise en place de nombreuses actions, la ville de Sannois vient d'obtenir le label 100% EAC (Éducation artistique et culturelle).

100%
EAC

Accordé par le ministère de la Culture, décision prise également conjointement par le préfet et le recteur d'Académie, et pour une durée de cinq ans, ce label distingue les collectivités engagées dans un projet ayant pour objectif **une éducation artistique et culturelle de qualité** pour 100% des jeunes de leur territoire.

En effet, l'éducation artistique et culturelle constitue une priorité du mandat de l'équipe municipale avec une volonté de l'inscrire dans tous les temps de l'enfant, avec une attention particulière aux établissements situés en quartier politique de la ville.

Ce label valorise le travail accompli ces dernières années par l'ensemble des acteurs de la coordination culturelle pour proposer aux jeunes Sannoisiens, de 0 à 18 ans.

Afin de réaliser ces actions, la ville de Sannois a augmenté les moyens consacrés à l'EAC avec notamment la mise en place d'une équipe dédiée à la médiation culturelle, un budget de programmation artistique plus important (50 000 €) et une politique de réhabilitation et d'investissement ambitieuse pour adapter les équipements culturels (école de musique, centre Cyrano). Un budget de 198 350 € est alloué par la ville de Sannois comprenant les prestations et les ressources humaines dont 131 400 € financés par la collectivité, 67 000 € par des partenaires (EMB et autres) et 2 000 € par l'Education nationale.

Service culture

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

Rez-de-jardin

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 21 44

culture@sannois.fr

Infos pratiques

Le label 100% EAC permet d'inscrire le projet culturel de la ville de Sannois dans un dispositif étatique et conforte l'éducation artistique et culturelle comme projet de cohésion sociale du territoire.